

## Lettre de mission du 22 juin 2021

- reprise de la formation des fonctionnaires de catégorie B (TSPDD et SACDD) par la DRH – Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH), en regroupant de manière progressive l'activité principalement sur le site de Valenciennes ;
- reprise de la formation des civils au sein de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) à Vaulx-en-Velin, dans le cadre du développement par cette école d'un cursus bac+2, bac+3 en complément de la formation d'ingénieurs.
- reprise des classes "Prépa Talents du Service public" Préciser par quel service
- modalités de poursuite de l'activité du Centre ministériel d'appui à la formation à distance (CMA), à définir.
- définition, en lien avec la DRH, des modalités d'accompagnement individualisé des agents de l'ENTE, avec pour objectif de permettre à chaque agent une évolution professionnelle adaptée à ses compétences

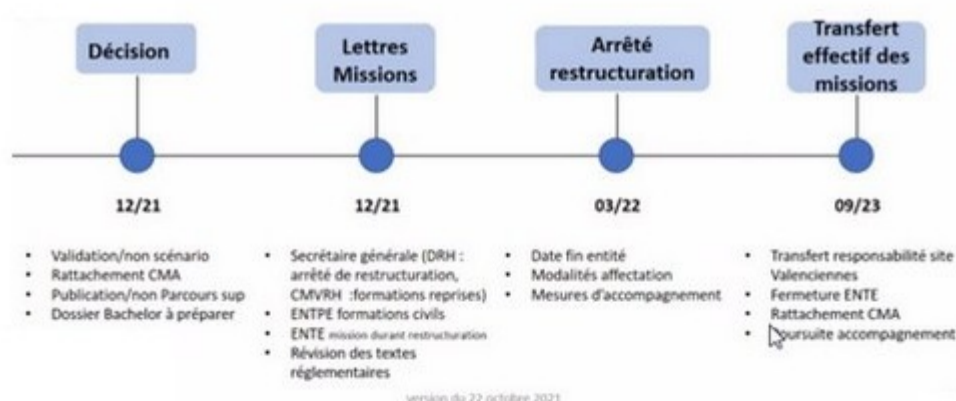
## Organisation cible proposée

- A terme, formation des fonctionnaires sur le site de Valenciennes, avec rattachement au CVRH d'Arras. La trentaine d'agents qui seront sur site seront affectés au CVRH d'Arras.
- Formation des civils par l'ENTPE, sous forme d'un Bachelor, avec des promotions de 50 étudiants par an sur 3 ans. Ressource nécessaire de 20 à 25 ETP dont une dizaine d'agents potentiellement issus de l'ENTE.
- CMA : 2 options possibles :
  - DRH/CMVRH
  - UGE
- Classe Prépa Talents : CMVRH

## Projet de reprise formation étudiants par l'ENTPE

- Volonté de créer un Bachelor en alternance (apprentissage), pour partie en présentiel et pour partie en distanciel à partir des formations CPADT et des licences infrastructures, territoires et MOBât
- Bachelor « Territoires et transition écologique » (Transports, mobilités, systèmes, structures et infrastructures ; Bâtiment, villes et territoires ; hydrosystèmes anthropisés, eau, sol, sédiments)
- Soumis aux exigences académiques et celles de la CTI, notamment forte connexion de la formation à la recherche (besoin d'enseignants-chercheurs)
- Lettre d'intention envoyée en août à la CTI, dépôt dossier à la CTI en mai 2022, décision CTI en novembre 2022, rentrée 1<sup>ère</sup> promo en septembre 2023
- Besoin, outre d'ETP, des compétences de l'ENTE (conception de formations professionnalisantes, face à face pédagogique, expérience d'un public différent des ingénieurs (bacheliers et apprentis), connaissance du terrain...)
- Besoins estimés à une vingtaine d'ETP, dont une dizaine pourrait relever de compétences existantes à l'ENTE, sous réserve des conditions de travail déportées proposées
- Réflexion sur les conditions de travail proposées (maintien sur Aix, « tiers lieu » pour travail collectif, télétravail, prise en charge des frais de déplacements et d'hébergements sur Vaulx-en-Velin)
- Besoin d'un fort appui sur la formation à distance (par le CMA ou autre prestataire ou quelques ETP supplémentaires)

## Transfert des missions de l'ENTE



## Risques et difficultés

- Départ accéléré d'agents et risques de difficulté d'assurer les missions de l'ENTE (pour les fonctions support : recrutement vacataires, recours à d'autres structures)
- La polyvalence et l'imbrication des missions des agents (formation à la fois des fonctionnaires et des étudiants) rendent difficile une séparation avant 2023
- Perte du titre de CPADT
- Besoins des collectivités territoriales en formations non assurées par le CNFPT ne seraient plus satisfaites
- Risque de perdre les partenaires employeurs et les étudiants locaux
- Arrêt de certaines missions comme l'EEDD, formation de demandeurs d'emplois, action de formation continue à destination des collectivités territoriales et du privé...

## Contexte

- Ecole créée en 1972
- Arrêté de fonctionnement du 8 février 2017
- Missions de l'école : formation initiale statutaire des TSPDD et SACDD (202), formation exa-pro et listes d'aptitude, formation d'étudiants et demandeurs d'emploi (54 CPADT + 43 licences), innovation pédagogique, appui aux formations numériques à distance et aux organismes de formation et de recherche
- Budget de fonctionnement : 2 633 642€ (AE), 2 140 360€ (CP) (Ordre de valeur équivalent en 2022).
- Masse salariale : 6 246 K€ en 2020
- Ressources humaines : 85 agents soit 82,9 ETP prévus au 31/12/21 (cible 91,2 au 31/12/2021), 50 agents sur le site d'Aix et 35 sur le site de Valenciennes

## CMA

Deux logiques possibles :

- Conserver le CMA sous le contrôle direct du MTE, sous l'autorité de la DRH/CMVRH, permettant de garantir l'adaptation aux besoins du ministère
- Insérer le CMA dans un univers porteur sur la formation à distance, pour profiter des synergies avec une structure à forte compétence dans le domaine : UGE
- Dans les 2 scénarii, maintien de l'activité sur les sites actuels d'activité des agents ou à proximité

## Calendrier

- Les étudiants CPADT rentrés en septembre 2021 seront formés à l'ENTE jusqu'en juin 2023. Pas de recrutement de nouveaux étudiants via ParcoursSup pour 2022/23
- Les 3 licences assureront une dernière année de formation en 2022/23
- Le Bachelor ENTPE débutera en septembre 2023
- Transfert intégral des formations des fonctionnaires au CMVRH dès la rentrée 2023
- Modification des textes réglementaires dès 2022

## Phase transitoire

- Ce sont environ 30 à 35 agents (variable en fonction des mobilités sortantes, retraites...), principalement sur le site d'Aix-en-Provence, avec lesquels il conviendra de travailler individuellement durant la période transitoire pour définir une trajectoire de repositionnement professionnel
- Possibilité de maintien transitoire d'une partie de l'activité de formation des fonctionnaires à Aix

## Accompagnement des agents

- Ce qui a été fait :
- Mobilisation des assistantes sociales
- Ecoute psychologique mise en place par l'école sur chaque site depuis le 13 juillet, satisfaction des agents
- CVRH Nantes assure les bilans de carrières
- financement par l'école en tant que de besoin de bilans de compétences et de formations pour conforter ou obtenir de nouvelles compétences (dans le cadre du CPF sous réserve des capacités budgétaires)
- 5 réunions plénières d'information des agents
- Rencontres individuelles des agents par le directeur, à venir par chefs de service et RH (travail avec la DRH)
- Démarche RPS en cours de mise en oeuvre (prestation extérieure)